

Règlements – Entraînement libre

Utilisation des lieux

- Les cours planifiés ont toujours priorité sur les entraînements libres. Si vous êtes en entraînement libre et que l'on vous demande de vous déplacer pour qu'un cours prenne l'espace que vous occupez, vous devez vous déplacer.
- Veuillez choisir votre espace d'entraînement afin d'assurer votre sécurité et celles des autres utilisateurs.
- Il est interdit d'utiliser du feu et/ou couteaux affutés ou objets jugés dangereux.
- Prendre le temps de regarder les plans concernant les accrochages aux grids et les charges associées
- Protéger adéquatement votre espace avec un matelas et/ou longe, selon le niveau de dangerosité des éléments pratiqués
- Il est interdit de faire du ballant ou se balancer au Jubé

Utilisation des Équipements

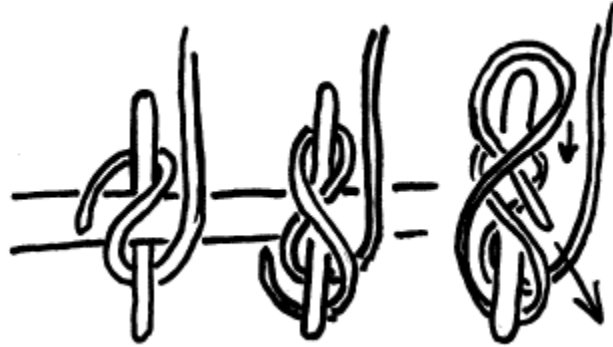
- Utilisez les équipements de l'école selon pourquoi ils ont été conçus
- Ne jamais utiliser un équipement brisé. Si vous en voyez un ou en briser un, svp l'apporter au responsable de plateau.
- Remettre les équipements à leur place et ramasser vos effets personnels.
- Si vous entreposez des agrès acrobatiques, veuillez-vous référer à la politique d'entreposage.

Utilisation des Trampolines

Avant de Sauter

- S'assurer que les matelas du périmètre soient installés correctement.
- S'assurer que les banquettes de sécurité soient installées correctement
- Il faut toujours être 2 pour s'entraîner (1 sauteur(e) et 1 pareur(e), sauf sur le trampo-mur le pareur n'est pas requis

L'attache au pinrail



- Il est important de bien ramasser les cordes à la fin de la séance
- Pour l'attache au pinrail, il est primordial, de faire ce schéma deux fois pour bien être sécurisé

Politique liée à l'entreposage des d'appareils circassiens pour les professionnels

Dans le cadre de l'entraînement libre réservé aux professionnels à l'École de cirque de Québec.

L'ECQ va permettre l'entreposage des appareils de cirque, sous certaines conditions, pour ceux qui s'entraînent régulièrement à l'école.

Procédure

- Faire une demande en envoyant un courriel à pdube@ecoledecirque.com.
- Le courriel doit avoir comme objet « entreposage pour professionnels » ensuite le message doit contenir votre identité ainsi qu'une description de l'appareil utilisé que vous désirez entreposer, ainsi que les dates d'entrée et de sortie de l'école.
- On vous fera parvenir une réponse et si elle s'avère positive, un lieu d'entreposage vous sera attribué.

Conditions

- L'ECQ se réserve le droit de refuser d'entreposer un appareil par manque d'espace.
- L'entreposage est réservé seulement aux professionnels actifs en entraînement libre à l'école. Ceci est un privilège accordé afin de faciliter l'entraînement libre d'un artiste. L'ECQ n'étant pas un entrepôt, si vous faites un arrêt à votre entraînement libre, vous devrez récupérer votre matériel par la même occasion.

- Si des conditions extraordinaires obligent l'École à fermer pour une longue période ou à récupérer de l'espace, vous recevrez un courriel avec les procédures de récupération de votre matériel et nous vous demanderons de vous y conformer rapidement.
- L'ECQ se dégage de toutes responsabilités concernant les dommages ou le vol. Nous vous recommandons d'avoir une assurance personnelle.